

## *Conseil municipal de Lacroix du 26 04 1908*

*«L'an mil neuf cent huit le vingt six avril à une heure du soir, le Conseil municipal de la commune de Lacroix dûment convoqué par Mr le Maire sous la présidence de M [] maire Présents []*

*formant la majorité des membres en exercice M []*

*a été nommé secrétaire*

*M le président expose que le projet d'installation d'une usine électrique sur la Truyère est en ce moment soumis à l'enquête de commodo et incommodo [---] exigé par les règlements et que les travaux vont commencer aussitôt que l'autorisation gouvernementale sera obtenue.*

*Que cette installation pourrait avoir pour effet de permettre la construction à bref délai des chemins de fer départementaux dont le Conseil Général de l'Aveyron a voté en principe la création l'usine de la Truyère pouvant seule fournir la force nécessaire à leur fonctionnement*

*Que la ligne de St Geniez à Mur de Barrez passant par Espalion, Laguiole et Ste Geneviève étant celle qui doit d'après le vote du Conseil général être exécutée en premier lieu: il [?] à tout l'arrondissement d'Espalion et à la commune de Lacroix en particulier de se préoccuper des moyens qui permettrons d'arriver vite et à bon marché*

*Et il invite le conseil municipal à délibérer à ce sujet*

### *Le Conseil Municipal*

*attendu que l'électricité étant la force motrice qui peut seule permettre aux voitures des trains l'ascension des rampes nombreuses des routes nationales et d'intérêt commun que devra suivre la voie ferrée pour éviter la création d'une voie nouvelle*

*Que l'usine de la Truyère pourra fournir la force nécessaire pour actionner toutes les voitures du réseau départemental à des conditions de bon marché exceptionnelles*

*Que la société Giros et Loucheur ayant tout intérêt elle-même à la confection rapide de la première ligne pour le transport des matériaux destinés à l'établissement du canal et à la construction de l'usine ferait sans doute des sacrifices importants et pourrait peut-être même se charger gratuitement des études préalables*

*Emet l'avis qu'une commission nommée par le Conseil Général se mette immédiatement en relation avec la dite société*

*Et insiste dans tous les cas pour qu'une décision rapide soit prise par l'assemblée départementale pour qu'à la session d'août mil neuf cent huit un projet puisse lui être soumis.*

*Ainsi fait et délibéré à Lacroix les jours, mois et an qu' [?]»*

Transcription anonymée de l'original manuscrit,  
la plus fidèle possible, y compris l'orthographe et la ponctuation!